Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20261109-202606009-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2026

Le jeudi 5 novembre 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Date de la convocation :
28 octobre 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Mélanie COLIN, Alexandra MARTIN.

Absents excusés : Gaël BLANCHARD,
Procuration :
Secrétaire de séance : Alexandra MARTIN

Alexandra MARTIN est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 17 septembre 2026 qui est adopté à l'unanimité.

2026 – 06 - 009 – Projet d'effacement des réseaux au lieu-dit « La Fontaine de Blot »

Le projet d'étude d'effacement des réseaux au lieu-dit « La fontaine de Blot » sur la commune de Saint-Michel de Plélan présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **3 500.00** € (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.VA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **2 500.00 €.**

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 57 000.00 € soit 36 0000.00 € à la charge de la commune.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 6 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

La secrétaire, Alexandre MARTIN

MAIRIE SAINT-MICHEL-DE-PLELAN 22980

« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr